

Certaines formations, même si elles ne sont pas soumises à des modalités particulières d'admission, doivent faire l'objet d'une attention particulière quant aux profils des candidats.

Il appartient au chef d'établissement d'origine, en lien avec le service de santé scolaire, de veiller à l'information des familles sur les contre-indications médicales éventuelles concernant certaines formations d'accueil.

La notification d'affectation dans une formation professionnelle est toujours délivrée sous réserve de contre-indications médicales en lien avec la formation d'accueil.

- **Les formations de la filière logistique et transport** (Bac pro Logistique, Bac pro Conduite dans le transport routier des marchandises, CAP Opérateur/Opératrice logistique), requièrent une formation à la conduite de véhicules ou d'engins de manutention qui suppose une aptitude médicale.

- **Bac professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)** : il n'y a aucune réglementation particulière officielle concernant l'âge d'accès à ce Bac professionnel. Cependant, la nécessité d'effectuer des stages en milieu hospitalier exigeant maturité physique et psychologique rend peu souhaitable l'orientation vers ce bac professionnel d'élèves âgés de moins de 16 ans dans l'année.

Pour cette formation, il faut être à jour dans ses vaccinations y compris celle de l'hépatite B.